

# Gourrier de Tourcoing

## JOURNAL RÉPUBLICAIN HEBDOMADAIRE

**ABONNEMENTS** 6 mois . . . . . fr. 2.50  
 un an . . . . . fr. 5.00  
 Départements et Étranger : le port en sus

**Rédaction & Administration**  
 1<sup>re</sup>, Rue de Renais, TOURCOING

**INSERCTIONS** Annonces . . . la ligne, 15 cent  
 Réclames . . . id. 40 cent  
 Demandes d'emploi : id. 20 cent

### LE COURRIER DE TOURCOING

est en vente :

au Débit de tabacs, Grand'Place  
 chez M. Duquennoy, débitant de  
 tabacs, rue d'Anvers.  
 chez M. Cyrille Vannesbus, li-  
 braire, rue de la Dîme.  
 chez M. Emma Vannesbus, libraire  
 à Né du Midi.  
 Aux Bibliothèques de la Gare  
 (intérieur et extérieur).  
 chez M. Prouvoost-Vermeersch-  
 rue de Gand, 91

### LES RÉFORMES et les Finances

M. Poincaré a eu beau se laisser entraîner à prendre du service dans le Bloc, il est trop personnel, trop au-dessus de la médiocrité de caractère et du talent qui y règne pour passer sous le joug.

Il veut déproncer à Commerce un discours qui pourrait être celui d'un président du Conseil, ministre des Finances, partisan de réformes profondes et radicales, mais dont la réalisation serait rigoureusement subordonnée à la nécessité d'économiser et d'amortir. « Si », dit-il pour conclure, « comme j'en suis sûr, la législature qui commence veut bien mériter de la Patrie, elle s'attachera par dessus tout à ramener la prospérité des finances publiques. »

D'ailleurs « il faut que le Gouvernement abandonne rien de son rôle directeur qu'il propose lui-même le choix d'un programme et la méthode d'exécution, qu'il se mette à la tête et non pas à la remorque de la majorité, en un mot qu'il revendique hautement l'honneur et la responsabilité de gouverner ».

Oh ! oh ! que voilà donc enfin un langage d'homme de gouvernement, ferme, net, concluant de son devoir, des moyens de le remplir avec efficacité et dignité, et qui nous change du langage soumis à la tyrannie du Bloc ou à son indolence que nous avions coutume d'entendre, depuis quatre ans, de la bouche de ministres surtout attentifs à bien interpréter les présages des augures de la Délégation de gauche.

Que la majorité nouvelle, imbue d'un esprit nouveau, s'en pénètre avant d'aller reprendre ses places dans l'hémicycle de la Chambre et en comprenne toute la portée, c'est la pyramide gouvernementale redressée sur sa base, mais ce serait trop beau. Cette déclaration du ministre des Finances a été plus que fraîchement accueillie, comme tout son discours du reste, par la presse du Bloc et les journaux de l'ancienne tradition républicaine, de celle qui avait fait la sécurité de la République, sa grandeur et sa prospérité, sont seuls à l'approuver.

Quel qu'il en soit, et quel que soit aussi le sort parlementaire réservé à celui qui a eu la vigoureuse franchise de le prononcer, le discours de Commerce aura été comme une mitaine douce d'eau froide appliquée à

l'effervescence cérébrale des réformateurs à tout prix.

Au point de vue de départ de la législature nouvelle, M. Poincaré a tenu à dégager sa responsabilité de trésorier de la fortune publique en établissant le bilan sincère d'une situation gravement ubérée : « Il serait criminel, a-t-il dit, de céder la vérité au pays, et de l'endormir dans une insouciance funeste. En 1906, l'équilibre n'a été obtenu qu'à l'aide de ressources exceptionnelles, élégant euphémisme qui, en français plus simple et plus brutal, ne traduit en un seul mot : l'emprunt. »

Commu point de départ donc, le déficit.

Il faut trouver d'abord 80 millions pour le combler, mais, ces 80 millions trouvés, le budget de 1907 sera-t-il dégagé ? Écoutez le ministre des finances chargé de l'établir en équilibre :

« Pour 1907, les choses s'annoncent sous un jour encore moins favorable. Au lendemain de la séparation des Chambres, j'ai réclamé aux divers départements ministériels leurs propositions de dépenses. Je ne les ai totalement reçues qu'il y a trois jours. Dans l'intervalle, mes collègues, ont valablement lutté contre leurs propres administrations pour réduire les majorations demandées. Il n'en est pas moins resté, après la révision sévère à laquelle il est procédé, des augmentations formidables, dues pour le plupart, aux nécessités de l'organisation militaire et à des lois votées. Le gouvernement a décidé, sur mes instances, de faire un nouvel effort de compression, sans, bien entendu, réduire celles des dépenses que commande à une nation pacifique le souci de sa force et de sa dignité. Mais il m'est encore impossible de prévoir les résultats des tentatives auxquelles vont se livrer mes collègues pour éviter d'accroître dans des proportions trop considérables le déficit de cette année. »

Où, mais il y a l'impôt sur le revenu ?

« Il serait chimérique d'espérer que l'établissement de l'impôt sur le revenu suffira pour remédier à cette situation difficile. »

L'impôt sur le revenu, que M. Poincaré veut n'affectant ni une forme inquisitoriale, ni un caractère vexatoire, mais ayant eu pour objet la répartition plus juste des charges des contribuables, ne pourra pas, en effet, coexister avec le maintien de toutes nos contributions directes, il entraînera fatalement la suppression de certaines d'entre elles et il ne procuira donc, au total, que des ressources limitées, qui devront être d'ailleurs réservées, « autant que possible », comme gages des réformes sociales et particulièrement des retraites ouvrières votées par la Chambre et à l'étude au Sénat.

Le déficit à remplir d'abord, le gage à réserver ensuite.

Au surplus, l'impôt sur le revenu sera-t-il voté à temps pour fournir au budget de 1907 les ressources de son équilibre ? Sera-t-il même voté ? On sait que la Chambre dernière dut l'abandonner sur le banc, la majorité n'ayant pu tomber d'accord ni sur son principe, ni sur sa portée, et il faudra, dans tous les cas, si on arrive à le mettre debout à la Chambre arriver à s'entendre avec le Sénat et le Sénat est rarement de l'avis de la Chambre sur la question financière ; il est très regardant sur ce chapitre, s'il est trop indulgent sur d'autres.

Où qu'on jette les yeux, c'est la dépense qu'il faut enrayer, l'économie

qu'il faut réaliser, si l'on ne veut entrer dans la voie des impôts nouveaux ou, ce qui serait plus désastreux encore, dans celle de l'emprunt à jet continu qui est la porte ouverte sur la banqueroute.

L'impôt sur le revenu est une ressource « éblémérique », M. Poincaré voit plutôt le salut dans l'économie, mais dans une économie d'un produit large et permanent telle que pourrait être celle des simplifications administratives « qui seraient le résultat de la décentralisation. C'est, évidemment, le projet amorcé par le ministre avec la suppression des sous-préfectures. Sans cette déclaration administrative, « on ne aurait réchauffer dans notre pays tant de foyers refroidis ni raviver tant d'énergies dormantes », sans elle nous plus il n'est pas possible de trouver « les économies rigoureuses et permanentes qu'exige impérieusement, et aujourd'hui, le rétablissement indispensable de l'équilibre budgétaire ».

Reste à savoir si la majorité radicale voudra se mettre résolument à cette réforme productive à tous les points de vue et aura assez de sagesse pour résister à l'aspersion socialiste et ajourner les réformes coûteuses jusqu'à ce que le budget équilibré et enrichi lui fournisse les ressources.

Georges LAURENCE

### INFORMATIONS

Le Président de la République, en cours de voyage qu'il fera à Tourcoing, où il présidera la fête fédérale de gymnastique, recevra aux missions chargées officiellement par le gouvernement belge de venir le saluer.

Cette réception aura lieu à l'hôtel de ville ; elle précédera la réception des autorités locales.

La mission belge sera composée de trois fonctionnaires, parmi lesquels le gouverneur de Hainaut et le général d'état-major Danneberg.

Le train spécial présidentiel quittera la gare du Nord lundi matin, vers sept heures, et sera de retour le soir entre onze heures et minuit. L'horaire du voyage n'est pas encore définitivement arrêté.

Le ministre tient des réunions répétées qui sont motivées par la nécessité de régler toutes les questions se rattachant à un projet de l'établissement du projet de loi de 1907 et d'entretenir, aux questions qui soulèvent le programme de réforme que la cabinet procède l'initiative de proposer à la Chambre nouvelle.

En ce qui concerne le budget de 1907, la tâche est fort laborieuse ; il s'agit d'établir l'équilibre tout en donnant des deux ministères de la guerre et de la marine des ressources suffisantes pour satisfaire à toutes les nécessités de la défense nationale.

Le réalisme définitif n'est pas encore atteint. En ce qui concerne le programme de réformes, on sait déjà qu'il comprend six projets de loi principaux :

- 1° Impôt sur le revenu.
  - 2° Réformes des Conseils de guerre.
  - 3° Régénération et décentralisation administrative.
  - 4° Régénération de contrat de travail.
  - 5° Associations de fonctionnaires.
  - 6° Révision de la loi sur les mines.
- Ces six lois sont les premiers projets, celui relatif à l'impôt sur le revenu et celui concernant la réforme des conseils de guerre, qui paraissent devoir être soumis d'abord à la Chambre.

Le général parait d'ailleurs pour l'action de M. Briceux à la présidence de la Chambre.

Pour les vice-présidents, on met bien en avant les noms de MM. Caillet, Miegnot, Ribier, même celui de Jaurès, mais il est à peu près certain que M. Guyot-Dessaigne et Bartheaux remplaceront M. Doumergue, aujourd'hui ministre, et M. Guillaud-Rochy, qui a pu être révoqué.

Banquet d'adieu, le premier abas d'est produit, au palais de l'Assemblée, entre le ministre président par M. Gromyphie et le Dôme, à propos de la déclaration gouvernementale en réponse à l'Assemblée qui avait elle-même répondu au discours du Trône. M. Gromyphie a couru au devant d'un échec qui dépasse les espérances de ces deux adversaires puisque l'Assemblée de la Dôme, moins de voir, a révoqué le ministre.

Le comité Herriot lui-même, dont les sentiments modérés ne sont point suspects, a affirmé que le Dôme ne pourrait prendre une autre décision.

Et l'issue de la séance a opposé l'un à l'autre avec abondance le point de vue de l'Assemblée et celui de gouvernement.

On attend les résolutions de la nuit. Le retrait du ministre équivaudrait à l'abrogation des lois constitutionnelles et assurait le triomphe des constitutionnels démocrates. L'opinion russe qui s'élève de plus en plus aux manifestations de la Douma est très surveillée.

Les autres pays ne sont pas passés à l'abri des crises ministérielles que la nuit.

En Italie, elles sont à l'état chronique. De même en Autriche-Hongrie.

En Autriche, le ministre de prince de Hohenlohe s'est fait qu'il parait et disparaît. A Budapest, on retire ses candidatures comme une victoire hongroise. On y félicite le premier ministre de Hongrie d'avoir obtenu la souveraineté, malgré l'opposition du prince de Hohenlohe, les deux États sont liés par un simple traité de commerce et non par une union économique indissoluble.

Toute l'Espagne est en fête pour le mariage royal. Grands échos l'impératrice des Madrides de se voir et à l'égard correspondait à la gravissime image de leur jeune souverain dont les portraits, multipliés à l'infini, avaient par avance, charmé leur vue, et leur adhésion n'a plus comme de horra, lorsqu'il est constaté que cette alliance était encore surpassée par l'éclat et le grâce de la princesse royale, à la princesse blonde, « comme tous les autres déjà. Aussi, sur son passage, on lui des vivats protocolaires, rituellement « pipées », ces compliments admiratifs dont on a l'idée d'organiser un concours pour faire hommage de respect à la princesse, mais qui s'adressent au plus exalté et spontané de la bouche du peuple même, sans que la familiarité de bon aloi en eût le respect.

Une instruction ministérielle vient de paraître, indiquant dans quelles circonstances l'armée peut être autorisée à prêter son concours effectif à des œuvres ou entreprises civiles. A l'avenir, l'activité administrative devra toujours être cessante, quel que soit le demandeur, par l'autorité militaire qui a pouvoir de décision.

Il ne devra en résulter aucune gêne pour le service ou pour la discipline. On devra éviter autant que possible de priver les militaires du repos du dimanche.

Le concours collectif ou individuel de l'armée en ce qui concerne le budget de la guerre ou les dépenses de l'Etat.

Pour les fêtes de charité ou de bienfaisance, sauf en ce qui concerne les musiques militaires, l'armée ne prêter son concours que lorsqu'il y aura lieu de soulager les infortunes ayant causé un deuil national.

Solvent les conditions particulières pour les travaux agricoles, confiseurs, remise de draps, manœuvres, maîtres d'armes, maîtres de gymnastiques, amuseurs publics d'acrobatie, courses vélocipédiques et pécuniaires, concours de tir, courses militaires, etc.

En ce qui concerne la participation aux fêtes, aux concours et à certaines travaux particuliers, l'instruction maintient, en les précisant, le plus grand des conditions de concours militaires.

Un ancien régiment de Louis XIV et de Napoléon.

A Metz se célèbrent en ce moment de grandes fêtes en l'honneur de 200<sup>e</sup> anniversaire de 4<sup>e</sup> régiment d'infanterie bavaroise, qui tient garnison dans la cité messine depuis le 13 mars 1871.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler, à cette occasion, que le 4<sup>e</sup> bavarois n'est autre que l'ancien 3<sup>e</sup> Royal-Silésie, régiment qui fut en service de la France sous Louis XIV... puis sous Napoléon I<sup>er</sup>. Il se distingua, en effet, à Austerlitz, à Iéna et Reims. Il fut héroïque à la Bérésina.

On voit donc qu'il y a beaucoup de gloire française dans le passé de régiment bavarois que l'on fête maintenant à Metz, — et qui est pour colonel, — le premier — en 1700, M. de St-Jure, chevalier de Méry, dont on peut encore voir le tombeau au château de Nancy-les-Mos.

Méroudi est réélu l'Assemblée plénière de l'Épiscopat français, dans les salons de l'archevêché de Paris.

Les archevêques de Paris ne résident, 127, rue de Grenelle, que depuis 1843, dans cet hôtel bâti par l'architecte Chérollet, pour la famille De Quélet. Mgr Sibour d'Anchales le premier dans cet hôtel ont furent établis, sous le règne de Louis-Philippe, le bureau de Beau-Arts et où résida l'ambassadeur d'Autriche sous la Régence de Louis-Philippe. Le salon où se tint la réunion des évêques est complètement d'époque et est en style Louis XV, comme l'explique le titre de construction : on y admire des colonnes avec baguettes dorées, de magnifiques panneaux en bois sculpté et des grilles superbes. Trois sont occupés en fond de la hauteur de la pièce devant sur le mur : deux autres pans, avec leurs médaillons, jettent sur le vestibule. Cette disposition donne à la pièce la forme d'un rectangle allongé sans forme octogonale à cause d'un pans coupés des deux extrémités, une estrade d'une marche de haut a été élevée contre les fenêtres pour les trois évêques, sous la présidence collective d'époque la réunion délibère.

Le cardinal Richer, dont la promotion au cardinalat date de 1890, est en milieu ; le cardinal Lucet, qui a reçu le chapeau en 1893, a en

droite, et le cardinal Coullié, à gauche ; il est pris de l'Église que depuis 1897.

Il y a 73 priants présents sur 84 qui compte la France ; il y a 3 absences pour raisons de santé et 5 vacances de siège.

D'une interview épiscopale prise la veille de la réunion :

— Que se passera-t-il ?

— Rien que de fort simple. Nous répondrons à des questions posées. Le Pape nous demandera notre avis individuel d'abord et ensuite collectif, puisqu'il pourra y avoir et qu'il y aura certainement discussion sur l'application pratique de la loi de séparation. Cet avis, chassé de nous la donnera et le soutiendra. On rassurera les esprits, on démontrera, si le point est mal compris, le caractère de la loi, des obligations, et on ouvrira la voie à Rome. Voilà.

— C'est un sort de synode ?

— Non. Un synode dresse des statuts, promulgue des règles de discipline. Nous ne ferons rien de tout cela domine. Nous sommes une commission consultative à laquelle on ne reconnaît même pas le droit de leur aller-même et autoriserait une décision. C'est le Pape, qui, après avoir pris connaissance de nos sentiments communs, prononcera... Il y a trois thèses en présence : la théorie de la souveraineté laïque, la théorie de l'accommodement par négociation, deux modes de transaction sont possibles. Dans le premier, il faudrait que le ministre, qui en fond on se soucie pas plus que nous de fermer les églises — voyez le discours récent de M. Berthou — mit ce peu de bien. Il n'aurait pour cela qu'à considérer les fabriques actuelles comme des associations civiles de fait et à leur faire d'office de dévolution des biens sans démanteler d'autres sorte les violents mariages étrangers.

— L'avenir nous ?

— L'avenir nous dépend du pape. Le Pape autorisera certaines personnes à se présenter pour obtenir la dévolution des biens. Les règles canoniques seront écrites, puisque c'est la loi qui donnera l'investiture, qui fera la dévolution.

— C'est fort ingénieux. Mais est-ce tout le loi et croyez-vous que le gouvernement puisse faire ?

— Le gouvernement est en accord de tous d'ailleurs on n'a jamais cessé de négocier avec Rome.

— Sous Rouvier, oui...  
 — Sous Briand, plus encore et c'est possible que sous Rouvier...

### CHRONIQUE LOCALE TOURCOING

#### Que sera l'Avenir ???

Maintenant que l'effervescence électorale est passée, et que le nouveau chapitre législatif a tenu sa première séance, il nous est loisible d'examiner, sans passion, ce qui se produira vraisemblablement pendant le cours de cette législature.

Tout d'abord, il importe de faire remarquer que les Radicaux et les Radicaux socialistes se sont intelligemment servis des collectivistes, pour accroître le nombre de leurs représentants, au point que, dans la nouvelle chambre, il leur sera possible de gouverner avec leurs propres forces, sans être sans le concours des autres fractions politiques. Les révolutionnaires ont tiré les marrons du feu, et ce sont les Radicaux de toutes nuances qui les ont mangés.

Comme on le voit, il y a rien de nouveau sous le soleil, depuis l'époque où vivait notre grand Fabius.

Est-ce à dire que les Radicaux pourront gouverner en paix ? Cela dépendra d'eux et des questions qu'ils soumettront aux délibérations de la Chambre !

Il nous paraît qu'il leur sera malaisé d'éviter cette importante question de l'impôt sur le revenu, mais pour peu qu'ils y touchent, ils pourront être assurés, que les collectivistes, leurs anciens alliés, ceux qui lui doivent la situation politique qu'ils occupent, ne manqueraient pas de leur arracher de force, certaines propositions qui seraient incommensurables avec leurs intérêts personnels. Car, est-il besoin de le dire, les Radicaux sont presque tous des bourgeois sociaux, qui, sous leurs prétextes, acceptent de beaux grés d'être gravés entre eux.

Post-Édit après-Édit les questions des revendications exprimées de leurs alliés, sous le prétexte de nouvelles victoires contre l'Église !

Il apparaît, dans les cercles bien informés, que telle est bien leur intention, mais nous